

## Salariés proches aidants : des « travailleurs de l'ombre » à mettre en lumière

A l'approche de la Journée nationale des aidants (6 octobre 2024), FO rappelle qu'en France, 8 à 11 millions de personnes viennent en aide, à titre non professionnel, à un proche âgé en perte d'autonomie, en situation de handicap, ou atteint d'une maladie grave. Parmi eux, 6 sur 10 ont une activité professionnelle et l'on estime qu'en 2030, avec le vieillissement de la population, un actif sur quatre sera proche aidant.

Le type d'aide apportée et le temps consacré sont très variables d'une personne à l'autre. Mais en dépit de cette diversité, les proches aidants se trouvent souvent confrontés à de nombreux écueils : difficultés à concilier activité personnelle et professionnelle (« double journée »), risque accru d'isolement social et de « burn out », parcours du combattant pour effectuer les démarches...

Différentes dispositions existent désormais au profit des proches aidants (congé de proche aidant, plateforme de services...) et un nombre croissant d'accords collectifs traitent du sujet. Mais en pratique, le sujet reste encore tabou dans de nombreuses entreprises et les proches aidants sont parfois contraints d'arrêter leur activité professionnelle, faute de solution pour leur proche.

FO se satisfait, qu'à compter du 1er janvier 2025, le droit à l'allocation journalière de proche aidant puisse être renouvelé quand le proche aidant apporte son aide à un autre proche.

Pour autant, FO rappelle :

- que le congé de proche aidant doit être mieux indemnisé
- qu'il est urgent de développer et de rendre effectif le droit au répit pour les aidants ;
- qu'il est important de développer des aménagements du temps de travail pour soulager les aidants et ainsi éviter le risque de désinsertion professionnelle ;
- qu'il est essentiel d'assurer un meilleur repérage et suivi de la santé des proches aidants.

Enfin, FO rappelle que, venir en aide aux proches aidants passe nécessairement par une politique en faveur de l'autonomie qui soit à la hauteur des enjeux (branche Autonomie sous-financée), par un réel accès aux soins et par l'embauche massive d'aidants professionnels.

Paris, le 4 octobre 2024

Contact :

**Eric GAUTRON**  
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection  
Sociale Collective**

✉ [egautron](mailto:egautron)

✉ [@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94